



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

Signature d'une convention de partenariat entre la Caisse de Dépôt et de Gestion et la Caisse des Dépôts et de Développement de la République Islamique de Mauritanie



S'inscrivant dans la poursuite des relations d'excellence entre le Royaume du Maroc et la République Islamique de Mauritanie, la Caisse de Dépôt et de Gestion du Maroc (CDG) et la Caisse des Dépôts et de Développement de la République Islamique de Mauritanie (CDD) ont depuis 2011 initié et développé des échanges techniques et des contacts réguliers à Nouakchott et à Rabat.

Dans le cadre du renforcement de leur coopération bilatérale, les deux institutions se sont rapprochées aux fins de formaliser un accord de coopération dans le respect des missions d'intérêt général qui leur sont assignées, de leur rôle d'investisseur de long terme et de leur qualité de catalyseur du secteur privé.

A ce titre, les Directeurs Généraux de la CDG et de la CDD ont procédé, le 19 septembre 2017, à la signature d'une convention de partenariat aux fins de développer leur coopération, de mobiliser leurs compétences pour la réalisation de projets et de programmes ainsi que d'échanges techniques, dans différents domaines d'intérêt commun, dont notamment le modèle prudentiel de caisse de dépôt et la gestion de l'épargne.

Les parties ont également convenu de mettre en place un comité de coordination présidé par les Secrétaires Généraux respectifs de la CDG et de la CDD, dédié principalement à établir la programmation des actions et à assurer le suivi des réalisations.

A propos de la Caisse des Dépôts et de Développement de la Mauritanie

Créée en 2010, la Caisse des Dépôts et de Développement (CDD) de la Mauritanie est une institution financière publique au service de l'intérêt général : elle collecte l'épargne nationale, publique et privée et se finance sur les marchés financiers (national et international). Sa mission est de contribuer au développement économique de la République Islamique de Mauritanie.

Pour assurer cette mission, la CDD poursuit principalement trois voies :

1. Le financement et l'accompagnement des petites et moyennes entreprises : afin d'en renforcer la productivité et d'améliorer la diversification ;
2. L'accompagnement des politiques publiques : elle est le partenaire privilégié des grands chantiers économiques de l'Etat ;
3. Le tiers de confiance de l'Etat : elle gère pour le compte de l'Etat de nombreux mandats (mise en œuvre du Fonds de Soutien à l'Emploi par des financements accordés aux très petites entreprises, prise en charge du financement du secteur rural, etc.).